

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt avril à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON.

Présents :

Mmes : MILON, GOBET, LABI-MALAKIAN, DE VICTOR PUYAL, CURNIER, DUMAINE, SLAMA,
M. : JANUEL

N° 6

Pouvoirs :

Mme BRUNET à Mme CURNIER
M. CAUMEL à Mme MILON

Absente excusée :

Mme VAUTRIN

Objet : Création et installation d'une commission permanente au sein du C.C.A.S. de Cassis, approbation de son règlement intérieur, désignation de ses membres

Il est exposé au Conseil d'Administration que l'article R 123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles, donne la possibilité aux Centres Communaux d'Action Sociale de créer au sein de leur Conseil d'Administration une commission permanente.

La commission permanente a pour mission principale l'attribution, aux personnes les plus démunies, des secours et aides financières facultatives d'urgence, accordées par le CCAS. Elle a aussi pour compétence l'examen des demandes d'admissions d'urgence à la résidence sociale et dans les logements sociaux que gère le C.C.A.S. Cette commission permet d'accélérer le traitement des demandes d'aides financières et de logement d'urgence. En effet, le passage en conseil d'administration, pour prendre de telles décisions, peut différer dans le temps la réponse à des demandes présentant un caractère d'urgence ou nécessitant un traitement rapide.

Outre son président, qui est le maire ou un conseiller municipal désigné par lui, cette commission est composée pour moitié de conseillers municipaux et pour moitié de membres nommés, désignés les uns et les autres par le conseil d'administration.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'approuver la création d'une commission permanente et son règlement intérieur annexé à la présente délibération, d'approuver la désignation de Mme Chloé GOBET comme présidente de cette commission, de fixer à deux le nombre d'administrateurs et de suppléants et de procéder à la désignation des membres :

1 Administrateur élu :
Mme Stéphanie LABI-MALAKIAN

1 Administrateur désigné :
Mme Muriel VAUTRIN

1 Administrateur suppléant élu :
Mme Valentine DE VICTOR PUYAL

1 Administrateur suppléant désigné :
Mme Sylvie CURNIER

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'**unanimité** la proposition.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de CASSIS, le lundi 20 avril 2026.




La Présidente
Danielle MILON